

République Française
Département de Haute-Savoie
COMMUNE DE ONNION



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

❖ Séance du 28 Octobre 2025 ❖

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de ONNION, dûment convoqué le 24 octobre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André GERVAIS, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 01

Absents excusés : 02

Pouvoirs : 02 (PASSY Dominique ayant donné procuration à JEANTET Anne et JACQUARD Thierry ayant donné procuration à GERVAIS André)

Votants : 14

Secrétaire de séance : WAILL Benoist

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
GERVAIS André	✓		GERVAIS Jean-Claude	✓		JACQUARD Thierry		✓
VELAT Jocelyne	✓		MAURE Sigrid	✓		CHARDON Brigitte	✓	
PAPI Guillaume	✓		OBERSON Jean-François	✓		JEANTET Anne	✓	
MAURE Nadine	✓		MAURE Céline	✓		HAY Matthieu		✓
JADOT Jean-Noël	✓		PASSY Dominique		✓	WAILL Benoist	✓	

**DELIBÉRATION N° 77_2025
ADOPTÉE à l'Unanimité**

Finances – Attribution d'une subvention à l'association USEP 74

Rapporteur : M. PAPI Guillaume

Vu la délibération D33-2025 du 08.04.2024 accordant une ligne budgétaire au budget 2025 à hauteur de 10 000.00 euros pour le versement de subventions ;

Vu l'attribution d'une subvention à hauteur de 150.00 euros pour l'adhésion de l'année 2025 sur le budget primitif 2025 ;

Vu la relance de l'association USEP 74 pour le non-versement de l'adhésion 2024 pour un montant de 250 euros ;

Vu le procès-verbal approuvé en date du 24 septembre 2024 ;

CONSIDERANT que les enfants de l'école d'ONNION ont bénéficié, en 2024, des opérations proposées par l'association USEP 74, il convient de régulariser l'adhésion de l'année dernière.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention supplémentaire de 250.00 euros sur le budget primitif 2025.

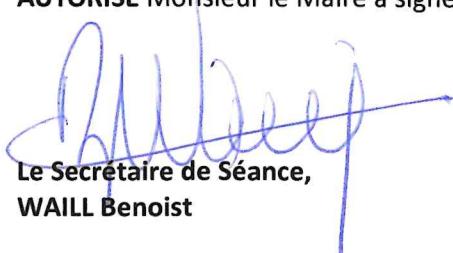
Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITÉ**

DÉCIDE de verser la somme de 250.00 euros à l'association USEP 74.

Dit que les crédits sont disponibles au budget primitif 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents financiers relatif à ce versement.


Le Secrétaire de Séance,
WAILL Benoist

Ainsi fait et délibéré le 28 octobre 2025
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
GERVAIS André



